



AUTORISATION
DE PRISE DE VUE / CAPTATION ET DE REPRODUCTION /
REPRÉSENTATION D'IMAGES (SON, PHOTO, VIDÉO)

ÉCOLE DE MUSIQUE GRANVILLE TERRE & MER
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Madame, Monsieur,

Au cours de l'année scolaire, l'Ecole de musique Granville Terre et Mer organise des concerts et des projets divers. Lors de ces prestations, la Communauté de communes et les médias peuvent prendre des photos ou vidéos pour informer sur l'école et ses activités. Des photos de classes et de cours peuvent également être publiées dans les revues municipales et intercommunales à l'occasion de la présentation ou de la promotion de l'Ecole de musique.

Je vous demande de bien vouloir autoriser les prises de vue (photo/vidéo) et leurs reproductions pour publication, pour votre (vos) enfant(s) ou pour vous-même (si vous êtes élève adulte).

Le Directeur, Marc GLORENNEC

.....
Je, soussigné(e) (prénom, nom).....
(adresse).....
.....
.

AUTORISE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET/OU LES MEDIAS*
A ME PHOTOGRAPHIER / A ME FILMER
A REPRODUIRE ET EXPLOITER MON IMAGE ET MA VOIX

CAS D'UN MINEUR

Je, soussigné(e) (prénom, nom).....
(adresse).....
.....

Si vous êtes l'unique titulaire de l'autorité parentale, merci de le préciser

Et

Je, soussigné(e) (prénom, nom).....
(adresse).....
.....

Titulaire(s) de l'autorité parentale concernant (prénom et nom de
l'enfant).....

.....âgé(e) de ans.

.../...

AUTORISONS (*autorise*) LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER ET/OU LES MEDIAS*
A LE/LA PHOTOGRAPHER / A LE/LA FILMER
A REPRODUIRE ET EXPLOITER SON IMAGE ET SA VOIX

Les images et la voix pourront être exploitées et utilisées directement par la Communauté de communes Granville Terre et Mer sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits, en France et dans le monde, pour une durée de 10 ans, et notamment sur les supports suivants (sans que cette liste ne soit exhaustive) : site internet et réseaux sociaux de la Communauté de communes Granville Terre et Mer, magazine intercommunal, brochures, dépliants, et autres éditions / publications intercommunales internes et externes, tirages de photos papier, expositions, tout support audiovisuel, médias presse, campagne d’affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports.

La Communauté de communes Granville Terre et Mer s’interdit expressément de procéder à une exploitation des images et de la voix susceptible de porter atteinte à la dignité ou à la vie privée et plus largement de procéder à toute utilisation qui pourrait avoir un caractère préjudiciable pour la personne dont l’image et la voix ont été captées.

Les photographies et vidéos pourront être cédées par la Communauté de communes Granville Terre et Mer à des partenaires à titre gracieux pour une exploitation répondant strictement aux mêmes conditions que la présente autorisation.

*Autorisation pour les médias (presse, radios, TV, web) de publier sous forme de photos/vidéos/sons sur leurs supports.

Je garantis (*nous garantissons*) ne pas être lié(e) (*que l’enfant n’est pas lié*) par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de mon (*son*) image ou de ma (*sa*) voix.

Fait à, le.....

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »